RÉUNION D'INFORMATION
TOUS MODES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



Mairie du 19e arrondissement
Place Roger Madec

2 novembre 2026 • 18h

SOMMAIRE DE LA RÉUNION

01 **Les centres de protection maternelle infantile (PMI)**

dans l'arrondissement

02 **Les différents modes d'accueil & modalités d'inscription**

Individuels et collectifs

03 **Les modes d'accueil individuel**

04 **Les modes d'accueil collectifs**

05 **Contrat, badgeage et facturation**

Les repères pratiques;

Puis échanges avec le public.

01

Les centres de PMI

dans l’arrondissement

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI) parisiens offrent un **suivi médical préventif gratuit** pour les enfants de 0 à 6 ans,des actions de dépistage et d'éducation pour la santé, ainsi que des **activités d'éveil et de soutien à la parentalité.**

Les centres de PMI du 19e

- 13 rue Rébéval – 01 42 01 15 28 *(Fermé. Réouverture au début de l'année 2027).*
- 11 bis, rue Curial – 01 40 36 67 20
- 52, avenue de Flandre – 01 44 72 09 35
- 8, rue Henri Verneuil – 01 40 38 84 60
- 10, rue de Thionville – 01 40 34 26 52
- 10n, rue Henri Ribière – 01 53 38 95 03
- 3, rue du Hainaut – 01 44 52 81 15
- 7, place Rhin et Danube – 01 53 72 83 82

Horaires

8h30–12h30 · 13h30–17h30

Centre de santé sexuelle

12, rue Gaston Tessier – Rosa Parks

À RETENIR

Gratuit

Un suivi médical préventif pour les enfants de 0 à 6 ans.

8 centres dans le 19e

Des lieux de proximité répartis dans l'arrondissement.

Sans attendre un problème

Prévention, dépistage, éveil et soutien à la parentalité.

Santé sexuelle

Un centre dédié au 12, rue Gaston Tessier.

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE QUI VOUS ACCUEILLENT

Médecins, infirmier·es, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotricien·nes et sages-femmes accompagnent les familles pendant la grossesse et jusqu'aux 6 ans de l'enfant.

PREVENTION ET DEPISTAGE

Suivi du développement et de la santé de l'enfant, vaccinations et dépistage, avec une attention particulière portée aujourd'hui aux troubles sensoriels, aux troubles du neurodéveloppement et à la dépression du post-partum.

CONSEILS, ATELIERS ET ACCOMPAGNEMENT

Des conseils et ateliers autour de la parentalité et du développement de l'enfant : santé environnementale, massage bébé, portage, jeux, éveil, lecture… Des visites à domicile peuvent également être proposées.

À RETENIR

Une équipe pluridisciplinaire

Médecin, infirmier·e·s, auxiliaires de puériculture, psychologues, psychomotricien·ne·s et sage-femmes.

Des conseils au quotidien

Santé, sommeil, alimentation, allaitement, développement de l'enfant et parentalité.

Des visites à domicile

Possibles à votre demande pendant la grossesse et après la naissance, ou sur demande des maternités.

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

VILLE DE PARIS | PMI

Les professionnels du service de Protection Maternelle et Infantile vous proposent un atelier collectif

PROMENADE DANS LE 19ème ARRONDISSEMENT



Pour Qui ?

Les parents d'enfants de moins d'un an et les futurs parents

Pourquoi ?

- Sortir pour un temps convivial à la découverte du quartier
- Echanger autour de la naissance de votre bébé avec d'autres parents et les professionnels de la petite enfance



Programme de juin à décembre 2026

Parc des buttes Chaumont

Métro 5 : Laumière
Bus 48, 60, 75 : Armand Carrel - Mairie du 19ème



De 15h à 16h30

- Mardi 23 juin
- Mardi 18 août
- Mardi 29 septembre
- Mardi 3 novembre
- Mardi 15 décembre

Parc de la Villette, Jardin du Dragon

Métro 7 : Corentin Cariou ou Porte de la Villette
Bus 75 : Cambrai, Bus 60 : Corentin-Cariou
Tram T3B : Porte de la Villette



De 15h à 16h30

- Jeudi 16 juillet
- Jeudi 10 septembre
- Jeudi 15 octobre
- Jeudi 26 novembre

Atelier gratuit, sur inscription, en laissant un message aux puéricultrices de Secteur : Victoire Delcroix (06 30 19 10 15) Elise Christina (06 11 39 74 07).

LES CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

ATELIERS Novembre-Décembre 2026

Préparation à la Naissance : *Cycle de 3 ateliers collectifs : la grossesse, l'accouchement et le post-partum. Animés par deux sages-femmes*
Thionville, les mercredis à 14h
Sur rendez-vous par téléphone à Thionville ou SMS au **06 75 77 84 81** ou **06 35 41 27 75**

Consultations (individuelles) en allaitement, *sur rendez -vous*

Rhin et Danube avec une puéricultrice consultante en lactation, les mardis après-midi ou mercredi matin,
Flandre, avec une auxiliaire de puériculture consultante en lactation

Promenades collectives : pour les *futurs parents et parents d'enfants de moins d'un an,*
Sur rendez-vous au ***06 30 19 10 15*** *ou* ***06 11 39 74 07***
Mardi 3 novembre de 15h à 16h30 au parc des Buttes Chaumont
Jeudi 26 novembre de 15h à 16h30 au parc de la Villette
Mardi 15 décembre de 15h à 16h30 au parc des Buttes Chaumont

Massage du bébé : *par une professionnelle formée, sur rendez-vous*
Hainaut, H. Verneuil, Clavel, Curial et Flandre

Portage : *ateliers individuels pour apprendre à installer son bébé en « porte-bébé » ou dans une écharpe de portage, sur rendez-vous*
Hainaut, Rhin et Danube, H. Ribière, Thionville, H. Verneuil et Curial.

Atelier santé environnementale : mieux comprendre l'impact de l'environnement sur la santé de votre bébé, *sur rendez-vous à Rhin et Danube et sur paris.fr*
Rhin et Danube les vendredis 27 novembre et 11 décembre de 14h à 16h

Atelier bébé-parents : *activités avec des professionnels autour de l'éveil du bébé*

Sans rendez-vous
Hainaut : le mardi de 14h30 à 16h30
Rhin et Danube : le jeudi 14h30-16h30
H. Ribière : le mardi de 14h30 à 16H30
Thionville : le jeudi de 14h à 16h
H. Verneuil : le vendredi de 14h30 à 16h
H. Verneuil : « Eveil du tout petit » avec psychomotricienne,
Les lundis 16 novembre et lundis 7 et 21 décembre de 10h à 11h

Atelier bébé-parents : *activités avec des professionnels autour de l'éveil du bébé*

Sur rendez-vous
Clavel : « éveil du tout petit » : enfants de 2 à 9 mois
Curial : « Jouons ensemble » (2 mois -6 ans), mercredis 18 novembre et 16 décembre de 14h30 à 16h
Flandre : atelier parents-enfants (0-6 ans), mercredi après-midi

Atelier lecture : Que lire et comment lire aux tout-petits ?

Sans rendez-vous
Rhin et Danube, Thionville : intervention de l'association LIRE 1 fois/ mois sur un temps de consultation
Flandre : l'association LIRE intervient 2 fois/ mois, *téléphonez pour connaître les dates*

Sur rendez-vous
H. Verneuil novembre et décembre **(cf. calendrier-affiche)**

Atelier discussion : *atelier d'échange autour de la parentalité, des préoccupations des parents*

Curial : « On papote », le mercredi 25 novembre de 14h30 à 16h **(sans inscription)**

Les rendez-vous sont à prendre dans les centres de PMI concernés
Ateliers accessibles sans participation financière

02

Les différents modes d’accueil & modalités d’inscription

Individuels et collectifs

SOMMAIRE DES MODES D'ACCUEIL

Plusieurs solutions existent dans le 19e pour répondre aux besoins des familles.

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

Un accueil plus personnalisé, au domicile de l'assistant·e maternel·le ou de la famille.

1 Assistant·e maternel·le employé·e par des particuliers

Accueil au domicile d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e.

2 Garde à domicile

Simple ou partagée : auxiliaire parental·e / garde d'enfants.

L'ACCUEIL COLLECTIF

Des structures d'accueil en groupe, avec des équipes de professionnel·le·s de la petite enfance.

- **Crèche familiale** avec assistant·e maternel·le agréé·e
- **Crèche collective**
- **Crèche parentale**
- **Crèche en appartement**
- **Halte-garderie**
- **Multi-accueil**
- **Jardin d'enfants pédagogique**

À RETENIR **Il n'existe pas un seul mode d'accueil : l'objectif est de trouver la solution la plus adaptée à votre organisation et à celle de votre enfant.**

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les demandes de place en crèches collectives ou familiales sont **à effectuer en ligne sur le portail Paris Familles** dès le début du 7e mois de grossesse.

1 Créer son compte

Créer impérativement un compte *Mon Paris* puis accéder au portail Paris Familles.

2 Déposer sa demande en ligne

Constituer le dossier et joindre l'ensemble des documents demandés. L'Espace Familles vous contacte par mail si un complément est nécessaire.

3 Actualiser tous les 3 mois

Mettre à jour la demande sur Paris Familles avec un justificatif de domicile de moins de 3 mois ou une attestation CAF de moins de 3 mois.

4 Après la naissance

Téléverser l'acte de naissance de l'enfant sur Paris Familles afin de finaliser la demande.

i CAS PARTICULIERS

Pour les multi-accueils, jardins d'enfants pédagogiques et haltes-garderies, la demande se fait directement auprès du ou de la responsable de l'établissement.

Besoin d'aide ? Un rendez-vous avec un agent de l'Espace Familles reste possible pour être accompagné dans la démarche.

Plus d'informations : https://mairie19.paris.fr/pages/modalites-d-inscription-12888

Portail Paris Familles : familles-portail.paris.fr

+ À RETENIR

1 Dès le 7e mois

La demande peut être déposée dès le début du 7e mois de grossesse.

2 Tout en ligne

Dépôt, pièces justificatives et suivi sur Paris Familles.

3 Tous les 3 mois

Actualisez la demande pour qu'elle reste active.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRÈCHE

Dépôt d'une demande de place en crèche

La demande est enregistrée et instruite par l'Espace Familles qui identifie 3 choix : 2 crèches collectives + 1 crèche familiale

Étude de la demande de la famille

selon le secteur géographique, les disponibilités au sein des établissements, les critères d'examen et le respect de la mixité sociale.

Commission d'attribution tous les 2 mois

Sous 15 jours

Une proposition d'attribution en établissement municipal est envoyée

Par courrier postal

La commission souhaite proposer une attribution en crèche associative : la crèche contacte la famille.

Par téléphone

Pas de proposition d'attribution. Le dossier sera réétudié lors de la prochaine commission.

Critères de priorité

- Foyers où les deux parents travaillent
- Familles monoparentales
- Parents en voie d'insertion
- Enfants en situation de handicap
- Enfants adoptés
- Naissances multiples
- Grossesses précoces
- Signalements de l'enfance en danger
- Couples d'étudiants
- Continuité du mode de garde pour les familles emménageant dans le 19e arrondissement

Aucun critère ne donne droit automatiquement à une place en crèche.

Vous pouvez consulter l'état de votre demande de place en crèche via le portail Paris Familles.

Portail Paris Familles

03

Les modes d’accueil individuel

Des solutions souples et personnalisées

GARDE À DOMICILE — AUXILIAIRE PARENTALE / GARDE D'ENFANTS

Un mode d'accueil au domicile de la famille, régi par le Code du travail et la convention collective des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile.

Comment ça fonctionne ?

- Recrutement par les parents ou par un prestataire
- Garde simple ou partagée
- Combinaison possible avec un autre mode d'accueil

Organisation

- Accueil au domicile de la famille
- Horaires fixés par la famille
- Contrat établi entre le parent employeur et le prestataire

Démarches & aides

- CAF : monenfant.fr
- Déclarations : Pajemploi / URSSAF
- Informations : service-public.fr et servicesalapersonne.gouv.fr

LES RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Les RPE sont des lieux d'information, d'échange et d'accompagnement autour de l'accueil individuel.

- Rencontres collectives pour les enfants et leurs auxiliaires parentales.
- Accompagnement et professionnalisation des professionnel·le·s.
- Informations pratiques pour les familles employeuses.

À RETENIR

Une solution très souple

La famille organise directement les horaires et les modalités d'accueil.

Les aides et déclarations dépendent du mode d'emploi choisi.

ASSISTANT·E MATERNEL·LE EMPLOYÉ·E PAR UN PARTICULIER

Accueil régulier, à temps plein ou partiel, au domicile d'un·e assistant·e maternel·le agréé·e par la Ville de Paris. Un contrat est signé entre le parent employeur et l'assistant·e maternel·le.

UN ACCUEIL INDIVIDUEL ENCADRÉ

Agrément et suivi

L'assistant·e maternel·le est formé·e et agréé·e par la Ville de Paris. Sa pratique professionnelle est suivie par le Service d'agrément des assistant·e·s maternel·le·s et familiaux·ales (SAMF).

Accueil de l'enfant

Accueil au domicile de l'assistant·e maternel·le, généralement pour 1 à 4 enfants. Les horaires sont définis selon les besoins des familles et formalisés dans le contrat.

Relais Petite Enfance

L'assistant·e maternel·le peut participer aux activités du RPE : temps collectifs pour les jeunes enfants et échanges sur les pratiques professionnelles.

SAMF : 01 71 28 18 09 • Rendez-vous avec une assistante sociale au 29 rue de l'Ourcq.

À RETENIR

Agrément Ville de Paris

L'agrément encadre les conditions d'accueil et le nombre d'enfants accueillis.

Parent employeur

Le parent contractualise directement avec l'assistant·e maternel·le.

Accueil personnalisé

Une organisation à petite échelle et des horaires adaptés aux besoins des familles.

Accompagnement

Le SAMF et les RPE informent et accompagnent familles et professionnel·le·s.

04

Les modes d’accueil collectifs

Crèches et autres établissements

CRÈCHE FAMILIALE

Fonctionnement Contrat signé entre la famille, l'assistant·e maternel·le et la crèche familiale. Toutes les démarches administratives sont faites à la crèche familiale.

Type de structure Associative ou municipale.

Âge des enfants De 2 mois ½ à 3 ans.

Horaires 7h30–18h30 pour les établissements municipaux ; 8h–18h30 ou 19h pour les établissements associatifs.

Typologie d'accueil Accueil régulier, à temps plein ou à temps partiel (6h, 7h, 8h, 9h ou 10h par jour).

Lieu de l'accueil Au domicile d'une assistante maternelle, avec des temps collectifs et ateliers d'éveil dans les locaux de la crèche familiale.

Fermeture Fermetures en période d'été et d'hiver, avec regroupement ou continuité d'accueil selon les périodes.

Modalités d'inscription Dépôt d'une demande de place en ligne sur le portail Paris Familles, dès le début du 7e mois de grossesse.

À RETENIR

- **Un mode d'accueil encadré par la Ville ou une association.**
- **Un suivi par une équipe de professionnel·le·s de la petite enfance.**
- **Un accueil au domicile d'une assistante maternelle, avec des temps collectifs réguliers.**
- **Une plus grande souplesse d'accueil notamment dans les horaires et les amplitudes proposées aux familles.**

LES CRÈCHES FAMILIALES

Les crèches familiales municipales

- 13, rue Alphonse Karr
- 129–131, rue de Belleville
- 1–3, rue de l'Oise
- 3, rue de la Solidarité

Les crèches familiales associatives

- **Crèche Gan Yael**

 25, rue de Thionville – 01 48 03 08 75

Plus d'informations

Pour les crèches familiales et les modalités d'inscription : Espace Familles et portail Paris Familles.

CRÈCHE COLLECTIVE

1	**Caractéristiques**	Accueil par une équipe pluridisciplinaire, dans le cadre d'un projet d'établissement et de la politique petite enfance de la Ville de Paris.
2	**Type de structure**	Municipale ou associative.
3	**Âge des enfants**	De 2 mois ½ à 3 ans. Certaines crèches accueillent entre 18 mois et 3 ans.
4	**Horaires**	Du lundi au vendredi, généralement de 8h à 18h30. Horaires variables pour les structures associatives.
5	**Typologie d'accueil**	À temps plein ou à temps partiel, de façon régulière ou occasionnelle, selon un forfait horaire.
6	**Lieu de l'accueil**	Au sein de la crèche.
7	**Fermeture**	Fermetures en période d'été et d'hiver, avec regroupement ou continuité d'accueil selon les périodes.
8	**Inscription**	Structures municipales : demande en ligne sur Paris Familles. Structures associatives : directement auprès de la structure.

TARIFS — Tarif fixé par la CNAF, calculé en fonction des ressources N-2 du foyer.

+ À RETENIR

1. **Un accueil collectif**
 Une équipe de professionnel·le·s accompagne les enfants au quotidien.
2. **Plusieurs rythmes**
 Temps plein ou temps partiel selon les places et l'établissement.
3. **Deux gestions**
 Crèches municipales ou associatives.

CRÈCHES COLLECTIVES MUNICIPALES

- 17, cours du 7ème Art
- À tire d'ailes
- 4, place Marcel Achard
- 34, rue des Annelets
- 9, rue Archereau
- 129, rue de Belleville
- 327, rue de Belleville
- « Babilou »
- 16 avenue Simon Bolivar
- 118–120, avenue Simon Bolivar
- 37, rue Armand Carrel
- 18, quai de la Charente
- 3–5, rue Eugénie Cotton
- 154, rue de Crimée
- 171, rue de Crimée
- 4–10, rue David d'Angers
- 8–10, rue Henri Ribière
- 45–47, rue Miguel Hidalgo
- 7, allée Arthur Honegger
- 164–168, avenue Jean Jaurès
- 8–10, rue Joseph Kosma
- 22, rue Lauzin
- 12, cité Lepage
- 36 bis, quai de la Loire
- 217, boulevard Macdonald
- 14 bis, avenue Mathurin Moreau
- 23–29, rue de Nantes
- 47 bis, rue de l'Ourcq
- 34, rue Petit
- 5, rue Francis Ponge / Hérold
- 10, rue Préault
- 21, rue de la Prévoyance
- 12, rue Gaston Rebuffat
- 13 bis, rue de Rouen
- 18, rue Labois Rouillon
- 3, rue de la Solidarité
- 28, rue de Tanger / allée Suzanne Masson
- 7, rue Louise Thuliez
- 1 bis, passage de Verdun
- 5, rue Henri Verneuil / 85 rue Curial

Demande de place via le portail Paris Familles.

CRÈCHES COLLECTIVES ASSOCIATIVES

La Maison des Bout'chou

- Trois p'tits tours – 6, rue Colette Magny – 01 40 38 99 58
- Sur un air de polka – 5, rue Adolphe Mille – 01 71 39 88 43
- Les P'tits bonheurs – 15, allée des Eiders – 01 40 38 65 61

Crescendo

- La Maison de Gavroche – 9-21, sente des Dorées – 01 40 40 21 60
- Multi-accueil Bellevue – 2-12, rue de Bellevue – 01 40 18 77 99
- Les Enfants d'abord – 93, rue de Meaux – 01 42 41 92 37

À RETENIR

Pour les crèches associatives, l'inscription se fait directement auprès de la structure.

Autres

- Association franco-asiatique pour l'enfance (Afape) – 12, rue Bellot – 01 40 37 29 38
- Avenir – 38-40, rue des Annelets – 01 42 06 65 15
- Crèche « Les Explorateurs », La Croix Rouge – 12-14, rue de Joinville – 01 48 74 39 40
- Espace 19 – 51-53, rue Riquet – 01 53 26 89 00
- Gan Esther – 14, rue de Thionville – 01 42 49 35 36
- Gan Yael – 29 bis, rue de Thionville – 01 48 03 80 78
- Le Nid des Tout-Petits, Plaisir d'enfance – 56-60, rue du Pré Saint-Gervais – 01 40 35 01 53
- La Maison Kangourou – 15, rue de l'Ourcq – 01 53 72 81 10
- Histoire d'ours, ABC puériculture – 16, rue Riquet – 01 53 26 03 33
- Haya Mouchka – 49-51, rue Petit – 01 44 52 72 51
- Nouvelle Étoile – 32, rue de Romainville – 01 42 01 94 00
- Jeunesse Loubavitch – 27, rue Riquet – 01 40 35 06 94

CRÈCHE EN APPARTEMENT

1	**Caractéristiques**	Accueil en petit effectif (8 à 15 enfants), répartis sur plusieurs appartements.
2	**Type de structure**	Municipale ou associative.
3	**Âge des enfants**	De 2 mois ½ à 3 ans.
4	**Horaires**	Du lundi au vendredi, généralement de 8h à 19h ; certaines structures peuvent ouvrir plus tôt ou fermer plus tard.
5	**Typologie d'accueil**	À confirmer selon la structure.
6	**Lieu de l'accueil**	En appartement.
7	**Fermeture**	À confirmer selon la structure.
8	**Inscription**	Directement auprès de la structure.
9	**Tarifs**	Tarifs fixé par la CNAF, calculé en fonction des resources n-2 du foyer.

+ À RETENIR

1 Petit effectif

Un accueil collectif dans un cadre de petite taille.

2 Inscription directe

La famille contacte directement la structure.

3 À vérifier

Les horaires, fermetures et modalités précises varient selon l'établissement.

ABC Puériculture – 3 et 5 rue Joseph Kosma – 01 43 44 03 83.

CRÈCHE PARENTALE

1	**Caractéristiques**	Les parents participent à l'accueil des enfants, en collaboration avec des professionnel·le·s qualifié·e·s.
2	**Type de structure**	Associative.
3	**Âge des enfants**	De 2 mois ½ à 3 ans, variable selon les structures.
4	**Horaires**	Variables selon la structure.
5	**Typologie d'accueil**	Temps plein ou temps partiel.
6	**Lieu de l'accueil**	Au sein de la structure.
7	**Fermeture**	À confirmer directement auprès de la structure.
8	**Inscription**	Directement auprès de la structure.
9	**Tarifs**	Variables selon les structures.

+ À RETENIR

1 Participation des parents

Le fonctionnement repose sur l'implication des familles avec l'équipe professionnelle.

2 Inscription directe

Chaque structure gère ses admissions.

3 À vérifier

Horaires, fermetures et tarifs sont propres à chaque établissement.

- **Grenadine et Menthe à l'Eau -** 9, rue du Docteur Potain **-** 01 48 03 14 02
- **L'Île aux Trésors -** 19, rue des Chaufourniers **-** 09 64 13 35 00
- **La Maison des Lutins -** 8, allée Darius Milhaud **-** 01 42 03 46 91
- **Les Petits Loups -** 76, quai de la Loire **-** 01 42 02 72 65
- **Quel Univers Inventer ? -** 43, rue des Bois **-** 01 42 49 20 68

HALTE-GARDERIE

1	**Caractéristiques**	Lieu d'accueil aménagé, encadré par une équipe de professionnel·le·s pluridisciplinaires.
2	**Type de structure**	Municipale ou associative.
3	**Âge des enfants**	De 3 mois à 3 ans selon l'agrément de l'établissement.
4	**Horaires**	Environ 8h30–17h30 pour les structures municipales ; variables pour les structures associatives.
5	**Typologie d'accueil**	Accueil à temps partiel, régulier ou occasionnel. Certaines haltes-garderies proposent des demi-journées ; quelques structures accueillent aussi à la journée.
6	**Lieu de l'accueil**	Au sein de la structure.
7	**Fermeture**	Fermetures en période d'été et d'hiver ; continuité ou regroupement possible selon les périodes.
8	**Inscription**	Directement auprès de la ou du responsable.
9	**Tarifs**	Selon la structure et le quotient familial.

+ À RETENIR

1 Accueil ponctuel

Une solution particulièrement adaptée aux besoins à temps partiel.

2 Inscription directe

La famille prend contact avec la structure.

3 Organisation variable

Les jours et amplitudes d'accueil diffèrent selon les établissements. A temps partiel de façon régulière ou occasionnelle (demi journée 8h30-12h30 puis 13h30-17h30) et 5 demi-journées maximum. Ou en journée complète pour les HG Quai du Lot, Henri Verneuil, boulevard Macdonald, rue Bouret, rue Curial, rue Goix.
Pas de sectorisation selon le domicile

HALTES-GARDERIES DU 19e

Haltes-garderies municipales

- **9, quai du Lot –** 01 40 38 66 60 – de 3 mois à 3 ans
- **7 bis, rue Bouret –** 01 53 72 86 70 – de 18 mois à 4 ans
- **202–204, boulevard Macdonald** – 01 53 26 92 25 – de 4 mois à 3 ans
- **10, rue Curial** – 01 55 26 97 65 – de 18 mois à 4 ans
- **36 bis, quai de la Loire** – 01 53 19 81 70 – de 18 mois à 3 ans
- **5, rue Henri Verneuil** – 01 40 34 12 54 – de 18 mois à 3 ans

Accueil en demi-journée uniquement

- **5, rue Eugénie Cotton** – 01 44 52 72 00
- **6–8, passage Golx** – 01 40 05 55 00
- **3, rue du Hainaut** – 01 44 52 81 10
- **10, rue Henri Ribière –** 01 53 38 41 61
- **3, rue de la Solidarité** – 01 53 72 86 65

Haltes-garderies associatives

- Espace 19 Riquet – 51–53, rue Riquet – 01 53 26 89 00
- Gan Yael – 25, rue de Thionville – 01 48 03 08 75
- Espace 19 Cambrai – 92 bis, rue Curial, Tour H – 01 40 34 05 83
- Ohel Lea (Association Ohel Esther) – 4–8, rue Henri Murger – 01 42 49 20 09
- Espace 19 Ourcq – 15, rue des Ardennes – 01 42 38 00 05

JARDINS D'ENFANTS PÉDAGOGIQUES

1	**Caractéristiques**	Accueillent les enfants afin de les accompagner jusqu'à l'entrée en école élémentaire, avec un enseignement conforme au programme de l'Éducation nationale et une présence soutenue de l'enfant.
2	**Type de structure**	Municipale ou associative.
3	**Âge des enfants**	De 2 ans ½ à 6 ans.
4	**Horaires**	Environ 8h15–17h00 ; organisation spécifique le mercredi selon les établissements.
5	**Typologie d'accueil**	Accueil à la journée, jusqu'à 9h maximum par jour.
6	**Lieu de l'accueil**	Au sein de la structure.
7	**Fermeture**	Fermeture pendant les vacances scolaires, avec inscription possible en centre de loisirs selon les périodes.
8	**Inscription et tarifs**	Directement auprès de la structure. Tarifs : Selon le quotient familial ; les modalités précises sont à confirmer auprès de l'établissement.

+ À RETENIR

1 De 2 ans ½ à 6 ans

Un accueil qui accompagne l'enfant jusqu'à l'entrée en élémentaire.

2 Cadre pédagogique

Le fonctionnement s'inscrit dans le programme de l'Éducation nationale.

3 Inscription directe

Les démarches se font auprès de l'établissement.

JARDINS D'ENFANTS PÉDAGOGIQUES DU 19e

Les jardins d'enfants pédagogiques municipaux

- **24, rue Alphonse Karr** – 01 40 34 87 09
- **9, avenue Ambroise Rendu –** 01 42 06 94 51
- **6, rue de la Solidarité** – 01 42 08 16 27
- **17, rue de l'Orme** – 01 42 01 84 05

Jardin d'enfants pédagogique associatif

Gan Yael – 29 bis, rue de Thionville – 01 48 03 80 70

À RETENIR

Inscription directement auprès de l'établissement.

Les modalités d'accueil et les horaires peuvent varier : pensez à les confirmer avec la structure.

RÉCAPITULATIF

	Type de structure	Horaires	Âge	Gestion	Inscription & recrutement	Tarif
MODES D'ACCUEIL INDIVIDUEL	**Garde à domicile / auxiliaire parentale / garde d'enfants**	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement auprès des parents ou d'un prestataire	Suivant la convention collective nationale
	Assistant·e maternel·le employé·e par un particulier	Variable	Variable	Parent employeur	Recrutement direct auprès des parents	Selon le contrat avec le particulier employeur
MODES D'ACCUEIL COLLECTIF	**Crèche familiale**	7h30–18h30	2 mois ½–3 ans	Municipale / associative	Espace Familles pour les municipales / structure pour les associatives	Selon le quotient familial / barème CNAF
	Crèche collective	8h–18h30	2 mois ½–3 ans	Municipale / associative	Espace Familles pour les municipales / structure pour les associatives	Selon le quotient familial / barème CNAF
	Crèche en appartement	8h–19h ou 7h30–21h	2 mois ½–3 ans	Associative	Auprès de la structure	Selon la structure
	Crèche parentale	Variable	2 mois ½–3 ans	Associative	Auprès de la structure	Selon la structure
	Halte-garderie	8h30–17h30	3 mois–3 ans (selon structure)	Municipale / associative	Directement auprès de la ou du responsable	Selon le quotient familial / barème CNAF
	Multi-accueil	8h–18h30	2–3 ans	Associative	Directement auprès de la structure	Selon le quotient familial / barème CNAF
	Jardin d'enfants pédagogique	8h15–17h	2 ans ½–6 ans	Municipale / associative	Directement auprès de la structure	Selon le quotient familial

Les tarifs dépendent du mode d'accueil et, pour les structures concernées, du quotient familial / barème CNAF.

05

Contrat, badgeage et facturation

Les repères pratiques

LE CONTRAT D'ACCUEIL

1

Vos souhaits sont recueillis lors de l'inscription

Vous indiquez les jours d'accueil et les horaires souhaités. Ces éléments permettent d'orienter la recherche d'une place adaptée à votre situation.

2

Le forfait est défini avec l'établissement

Lorsqu'une place est proposée, le contrat précise les jours et horaires d'accueil. Le forfait proposé tient compte de votre besoin, mais aussi des capacités d'accueil de l'établissement et des effectifs professionnels disponibles.

3

Un contrat qui peut évoluer dans des situations particulières

En cas de changement important et durable de situation, les modalités d'accueil peuvent exceptionnellement être réexaminées avec l'établissement, sous réserve de ses possibilités d'accueil.

+ **À RETENIR**

Le souhait indiqué lors de la demande n'est pas un forfait garanti.

L'objectif est de proposer l'accueil le plus adapté possible aux besoins de la famille et aux capacités de la crèche.

QUELS CONTRATS D'ACCUEIL ?

Dans les crèches collectives municipales, plusieurs amplitudes peuvent être proposées selon les besoins de la famille et les possibilités de l'établissement.

- **6h**
- **7h**
- **8h**
- **9h**
- **10h**

DANS LE 19e : UNE DURÉE MOYENNE EFFECTIVE TRÈS PROCHE DE PARIS

JUIN 2026

8h44 (19e) | **8h42** (Paris)

RENTRÉE 2026 — DONNÉES PROVISOIRES

8h43 dans le 19e

40 % de forfaits 9h • 64 % de forfaits 9h ou 10h

À RETENIR

Il n'existe pas un forfait unique.

Le forfait doit correspondre au mieux au besoin réel de la famille, dans le respect des capacités d'accueil et des règles d'encadrement.

Les forfaits de 9h restent très majoritaires : l'objectif n'est pas de réduire systématiquement les amplitudes, mais d'adapter l'accueil aux besoins et aux possibilités de chaque établissement.

COMMENT LE CONTRAT EST-IL DÉFINI ?

1 **Lors de votre demande**

Vous renseignez les jours et horaires d'accueil souhaités.

2 **Lorsqu'une place est proposée**

L'établissement examine avec vous le forfait pouvant être proposé en fonction de vos besoins et de ses capacités d'accueil.

3 **Pendant l'accueil**

Le contrat constitue le cadre de référence. En cas d'évolution durable de vos besoins, vous pouvez demander son réexamen.

POURQUOI LES POSSIBILITÉS PEUVENT-ELLES VARIER ?

- du nombre de professionnel·le·s présent·e·s ;
- des règles d'encadrement à respecter tout au long de la journée ;
- du nombre et de l'âge des enfants accueillis ;
- de l'organisation de chaque établissement.

Le besoin de la famille reste le point de départ : l'établissement recherche ensuite la solution la plus adaptée dans le cadre de ses capacités d'accueil.

COMMENT EST CALCULÉ LE LA PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES ?

Le tarif des crèches municipales est fixé selon le barème national de la CNAF.

Une participation calculée selon les ressources du foyer

Elle prend en compte les ressources déclarées et le nombre d'enfants à charge. Les ressources de l'année N-2 servent de référence.

Une révision générale chaque 1er janvier

Le tarif est actualisé chaque année selon les règles et barèmes applicables.

La facture dépend ensuite du forfait d'accueil

Montant prévisionnel = tarif horaire × nombre d'heures prévues au forfait × nombre de jours ouverts.

À RETENIR

Le tarif horaire n'est pas fixé librement par la crèche.

Il dépend principalement des ressources du foyer et du nombre d'enfants à charge.

Le montant facturé dépend ensuite du forfait d'accueil prévu au contrat.

PARTICIPATION FINANCIERE

QUELLE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES FAMILLES ?

Le tarif horaire est calculé selon le barème national de la CNAF. Il dépend des ressources du foyer de l'année N-2 et du nombre d'enfants à charge. Une révision générale intervient chaque 1er janvier.

REVENUS PLANCHER

801 € / mois

ressources minimales

REVENUS PLAFOND

8 500 € / mois

ressources maximales

Tarif horaire = ressources mensuelles du foyer × taux d'effort correspondant à la composition familiale

Composition familiale	Ressources prises en compte	Taux d'effort horaire	Tarif au plancher	Tarif au plafond
1 enfant à charge	Ressources mensuelles × 0,0619	0,0619 %	0,50 €	5,26 €
2 enfants à charge	Ressources mensuelles × 0,0516	0,0516 %	0,41 €	4,38 €
3 enfants à charge	Ressources mensuelles × 0,0413	0,0413 %	0,33 €	3,51 €
4 à 7 enfants à charge	Ressources mensuelles × 0,0310	0,0310 %	0,25 €	2,63 €
8 enfants ou +	Ressources mensuelles × 0,0206	0,0206 %	0,17 €	1,75 €

En dessous du plancher, le calcul retient le montant plancher. Au-dessus du plafond, le calcul retient le montant plafond.

TARIFICATION : JUSTIFIER SES REVENUS

1 **Vous êtes allocataire de la CAF**

Vous fournissez votre numéro d'allocataire. Le tarif peut être calculé à partir des revenus déclarés à la CAF.

2 **Vous n'êtes pas allocataire de la CAF**

Vous fournissez l'avis d'imposition de l'année N-2. En l'absence des justificatifs nécessaires, le tarif plafond peut être appliqué.

COMMENT EST CALCULÉE VOTRE FACTURE ?

Vous déterminez avec l'établissement le forfait d'accueil correspondant aux jours et horaires prévus au contrat.

tarif horaire × heures prévues au forfait × jours ouverts

Certaines situations prévues par le règlement peuvent donner lieu à une exonération de facturation, notamment lorsque l'accueil ne peut être assuré ou doit être réduit.

BADGEAGE ET FACTURATION

Depuis le 1er septembre 2026 à Paris

Le badgeage à l'arrivée et au départ permet d'enregistrer la présence effective de l'enfant dans l'établissement, pour le suivi des présences et la sécurité, et sert également de base à la facturation dans les crèches et haltes-garderies municipales.

Respecter les horaires du contrat

Le temps de présence est rapproché des horaires prévus au contrat ; les dépassements peuvent entraîner une facturation complémentaire.

Certaines situations donnent lieu à exonération

Le règlement 2026 prévoit notamment des cas liés à l'impossibilité d'accueil, à certaines restrictions répétées d'horaires ou à la familiarisation.

Focus

Il existe aussi des lieux parentalité sous d’autres formes…

Quelques repères

LIEUX DE RESSOURCES PARENTALITÉ

Des lieux pour rencontrer, échanger et être accompagné

Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Espaces conviviaux et ludiques pour favoriser l'éveil et le jeu **des enfants de 0 à 6** ans accompagnés d'un parent. Rencontres sans rendez-vous, gratuites et confidentielles.

- **La Maison des Petits** – Centquatre (5, rue Curial)
 Mardi à dimanche de 14h30 à 18h. (01 53 35 51 21)

- **Crescendo –** Cabanon de la Place des Fêtes, 1 place des Fêtes (CAPLA)
 samedis matins 10h30–12h30. (01 72 63 41 83)

Quelques repères visuels

Des lieux de proximité pour les jeunes enfants et leurs parents.





À RETENIR

Des lieux gratuits ou accessibles, pensés pour les jeunes enfants et leurs parents.

LIEUX DE RESSOURCES PARENTALITÉ

La Maison des liens familiaux de la Fondation Olga Spitzer

Lieu ressource pour les familles et les professionnel·le·s avec une équipe pluridisciplinaire. Ateliers parents-enfants, ateliers de médiation, accompagnement à la parentalité, accueil juridique et espaces de rencontre. Accueil en famille ouvert à tous sans rendez-vous.

- **47 rue Archereau – 01 42 00 43 25**
- **Le samedi sur 2 : 10h30 – 17h30 (samedis des semaines paires)**

Les samedis en famille par Môme en Famille

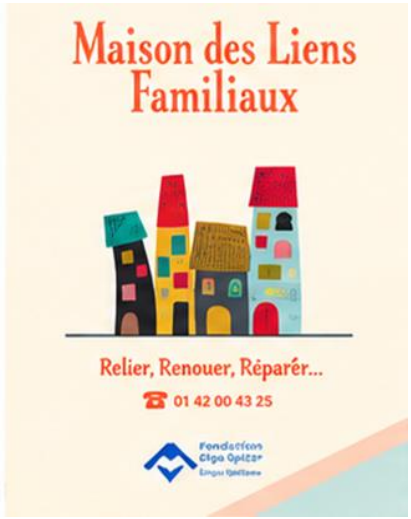
Activités parents-enfants proposées par l'association Môme en famille : ateliers, temps d'échanges et de rencontres.

- Dans les crèches 12, Cité Lepage et 171 rue de Crimée
- Le samedi : 9h – 10h15 et 10h30 – 11h45 (entrée libre et gratuite)
- **contact@momenfamille.com – 07 78 01 85 73**

CPTS – Communautés professionnelles territoriales de santé

Ateliers de prévention à destination des jeunes et futurs parents, animés par des kinésithérapeutes : motricité du bébé, premiers secours, mouchage, portage physiologique et post-partum de la maman.

- **Prise en charge sur inscription obligatoire par mail : atelierprevention.cptsparis19@gmail.com**







À RETENIR

1. **Des lieux et des professionnel·le·s à votre écoute**

 Ateliers, échanges, accompagnement à la parentalité, accueil juridique.

2. **Des temps collectifs pour les familles**

 Activités parents-enfants les samedis, dans plusieurs crèches du 19e.

3. **Des ateliers de prévention**

 Animés par des kinésithérapeutes : motricité, portage, premiers secours, post-partum...

OÙ PARTAGER UN MOMENT EN FAMILLE ?

LES SAMEDIS EN FAMILLE DANS UNE CRÈCHE

Vivez des moments ludiques ou artistiques en famille dans des lieux adaptés aux plus jeunes, avec l'association Je d'Enfant.
Pour les 0 à 6 ans. Entrée libre et gratuite (sans inscription)
Tous les samedis matin de 9h30 à 12h00

- **Crèche** : 12 Cité Lepage
- **Crèche** : 171 rue de Crimée

LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Dans un espace convivial, jouez ensemble, partagez avec d'autres familles et des professionnels, et trouvez du soutien. Ouvert à toutes et tous, sans inscription.
Accueil gratuit ou avec participation financière.

- **La Maison des Petits** - Au 104, 5 rue Curial - 0-6 ans inclus Mar au dim 14h30-18h - 01 53 35 51 21
- **La Maison des Liens Familiaux** - 47 rue Archereau - sans limite d'âge
 1 samedi sur 2 (samedis des semaines paires) 10h30-17h30 - 01 42 00 43 25
- **CRESCENDO** - Au Cabanon de la Place des Fêtes (CAPLA), 1 Place des Fêtes - 0-6 ans
 Les samedis matin de 10h30 à 12h30 - 01 72 63 41 83

LUDOTHÈQUES

Venez jouer en famille ou entre amis à tout âge. Ouvert à toutes et tous. Gratuit ou avec participation financière.

- **Espace Ludo** : 21 rue Bouret - 01 40 32 48 65
 Activités en famille, matins des petits, activités pour les jeunes de plus de 11 ans.
 Tous les jours de 9h30 à 12h et de 14h à 18h30 (14h à 18h le samedi) et fermé le dimanche. Consulter le programme mensuel sur la page Facebook.
- **Ludomouv' Citoyenne** animée par le centre socioculturel BelleVille :
 Place Marcel Achard : Mer 13h30-15h30 ; sam 14h-17h.
 Horaires différents pendant les vacances scolaires.
 Contact : 01 40 03 08 82
- **Ludomouv' Citoyenne** animée par l'association Léo Lagrange : **Ludo Léo**
 Place des Fêtes : Mer, sam 14h15-18h15 ; ven 15h-19h ; dim 10h-14h
 Contact : ludoleo.paris19@leolagrange.org
- **Ludomouv' itinérante** : Consultez le parcours des Ludomouv' itinérantes sur paris.fr :
 - Période scolaire : Mer, sam, dim - Vacances scolaires : Mar au dim.

 Place Stalingrad, Parc des Buttes Chaumont, Place des Fêtes et Paris Plage en juillet et août

COURS D'ÉCOLES OUVERTES LE SAMEDI

Profitez des cours d'école ouvertes le samedi et des animations parfois proposées. Accès libre et gratuit.
(Programme devant la cour de chaque établissement)
14h45-17h

- **École maternelle** – 36 rue Fessart
- **École maternelle** – 22-28 rue Tandou

ATELIERS DU SAMEDI MATIN À L'ÉCOLE

Les familles sont les bienvenues pour participer avec leurs enfants de 6 à 13 ans aux activités gratuites au sein de l'école.
Tous les samedis de 8h45 à 11h45
Consultez le calendrier sur paris.fr

- **École élémentaire B** : 119 avenue Simon Bolivar
- **École élémentaire** : 63 rue de la Villette
- **École élémentaire** : 9 rue Tandou
- **École élémentaire** : 15 rue Colette Magny
- **École élémentaire** : 16 rue Eugénie Cotton
- **École élémentaire A** : 7 rue Barbanègre • **École polyvalente** : 4 rue Goubet
- **École polyvalente** : 53 rue Emile Bollaert
- **École élémentaire** : 41 A/B rue Tanger

BIBLIOTHÈQUES DE QUARTIER

Installez-vous en famille pour lire, jouer, écouter une histoire ou profiter des animations proposées par l'établissement. Sans limite d'âge. Gratuit.

- **Benjamin Rabier** : 141 avenue de Flandre - Mar, jeu 16h-18h30 ; ven 13h30-18h30 ; Mer, Sam 10h-13h et 14h-18h
 01 2 09 31 24 - bibliotheque.benjamin-rabier@paris.fr
- **Crimée** : 42 rue Petit : Mar, jeu 16h-18h30 ; ven 14h-18h30 ; Mer, sam 10h-13h et 14h-18h
 01 42 45 56 40 - bibliotheque.crimee@paris.fr
- **Hergé** : 2 rue du Département - Mar, jeu, ven 14h-18h30 ; mer 14h-18h ; Sam 10h-13h et 14h-18h
 01 40 38 18 08 - bibliotheque.herge@paris.fr
- **Jacqueline Dreyfus - Weill** : 6 rue Fessart – Mar, jeu, ven 13h-19h ; Mer, sam 10h30-13h et 14h-18h
 01 42 08 49 15 - bibliotheque.fessart@paris.fr / voir programme sur la page Facebook
- **Claude Lévi-Strauss** : 41 avenue de Flandre - mar, jeu, ven 13h-19h ; mer 10h-19h ; Sam 10h-18h
 01 40 35 96 46 - bibliotheque.claude.levi-strauss@paris.fr
- **Médiathèque James Baldwin** : 10 bis rue Henri Ribière - Mar, jeu, ven 13h-19h ; mer 10h-19h ; sam 10h-18h ; dim 13h-18h - 01 44 52 27 70 - mediatheque.james-baldwin@paris.fr

PARIS SPORT FAMILLE

Pratiquez des activités sportives encadrées avec vos enfants (de 3 à 7 ans, suivant les activités proposées).
Participation gratuite avec la présence d'au moins un parent. Plus d'informations sur paris.fr.

- **Gymnase :** 84 rue Curial - Multisports – Dim. 11h-14h
- **Gymnase :** 18 bis rue de l'Atlas - Multisports - Dim. 10h-12h

PASS' ÂGE 0-10 ANS

Le Pass'âge 0-10 ans est une carte gratuite pour tous les jeunes habitants du 19e ayant moins de 11 ans. Il permet :

- De mieux connaître l'offre de loisirs que proposent nos partenaires et d'être informé de toutes leurs actualités grâce à une newsletter régulière et des réseaux sociaux dédiés.
- De bénéficier de tarifs préférentiels dans certaines structures de loisirs, culturelles ou sportives de l'arrondissement (basket, théâtre, boxe, ateliers créatifs, création artistique, expositions…)

Formulaire à compléter sur le site de la Mairie du 19e arrondissement, demande d'informations : passage19@paris.fr



QUESTIONS & ÉCHANGES

Merci pour votre attention.

Espace Familles · Mairie du 19e

VILLE DE PARIS